



Retrait d'une SCI Immobilière

Par campagne

Bonjour !

Hier soir à eu lieu l'AG .

Voulant se retirer de la SCI Immobilière à seul usage d'habitation personnelle ne possédant que deux membres, mon co-gérant doit récupérer sa mise initiale soit 20000?.

Ce trouvant détenteur de 16,01% du capital, il veut me soumettre à régler un bouquet de 5000?(mes possibilités matérielles ne sont que de 3000?)et le restant dû par des mensualités de sommes correspondant au 2/3 de mes revenus mensuels .

Menace de tribunal, qu'en est-il ?

Ayant exigé son retrait de la société, est ce lui qui doit en fixer les montant de mon remboursement sans tenir compte de mes possibilités .

Par avance merci pour la réponse.